

**Avis n°2022-14 du CSRPN Occitanie**  
relatif à un projet de réfection de la passerelle  
du sentier d'interprétation des Esplanes dans la réserve naturelle nationale de Py (RNN)

Vu la demande d'autorisation de travaux dans la Réserve Naturelle Nationale (RNN) de Py, dans le cadre du projet de réfection de la passerelle du sentier d'interprétation des Esplanes,

Vu l'avis du rapporteur du CSRPN,

Vu les débats lors de la réunion du groupe de travail « Aires protégées » du CSRPN le 17 mai 2022,

Vu la consultation électronique du groupe de travail « Aires protégées » du CSRPN du 19 au 31 mai 2022 inclus,

Vu le vote électronique du CSRPN du 3 au 13 juin 2022 inclus,

Si ces travaux se justifient par l'importance du sentier dans l'animation de la réserve et des impératifs de sécurité, aucun inventaire de la biodiversité n'a été réalisé, et les impacts éventuels n'ont pas été évalués.

**Le CSRPN formule donc un avis favorable subordonné :**

- à la production d'une notice d'impact plus complète ;
- à la mise en place d'un dispositif avertisseur. Les câbles de suspension de la passerelle, qui représentent un risque de collision pour les oiseaux en période de basse visibilité, seront rendus visibles au moyen de matériels pérennes. Le modèle de « visuel » expérimenté et utilisé par l'OGM (Observatoire des Galliformes de Montagne) pourrait faire l'affaire, selon leur diamètre, ou permettre de s'en inspirer pour en faire fabriquer si le diamètre de ces câbles est trop important.

Par ailleurs, pendant la phase de réalisation, dans un contexte local insuffisamment évalué, le CSRPN demande qu'un ingénieur écologue soit présent sur le site afin d'adapter si nécessaire les travaux.

Toulouse, le 14 juin 2022

La présidente du CSRPN Occitanie



**Magali Gerino**